

Charbonnages de France

"Dernière tonne"

La Houve - 23 avril 2004

Une épopée industrielle s'achève

Dossier de presse

Mars 2004

| | |
|--|-----------|
| LA PUISSANCE : 1946-1960 | |
| La bataille du charbon | 4 |
| La création de Charbonnages de France | 4 |
| Le statut du mineur | 4 |
| Vers les 60 Mt : l'optimisation de la production | 5 |
| 1960 : l'apogée | 5 |
| Des régions industrielles construites autour des mines | 5 |
| Un corps social solidaire | 5 |
| LE TOURNANT DES ANNEES 1960..... | 6 |
| La réduction de la production : les plans Jeanneney (1960) et Bettencourt (1968) | 6 |
| Le déclin du charbon français | 6 |
| Des gisements difficiles qui renchérissent les coûts d'exploitation | 6 |
| La concurrence des charbons importés | 6 |
| Les choix énergétiques français | 7 |
| La baisse de la consommation finale de charbon | 7 |
| LA STRATEGIE DE RECONVERSION (1968-1994) | 8 |
| Du plan Bettencourt (1968) au pacte charbonnier (1994) : l'arrêt des exploitations les plus déficitaires 8 | |
| Le respect des hommes | 9 |
| L'amélioration constante de la sécurité..... | 9 |
| L'accompagnement social de l'adaptation des effectifs | 9 |
| La formation, levier du changement..... | 10 |
| Le respect des regions | 11 |
| Pionnier de l'industrialisation..... | 11 |
| La mise en sécurité et la réhabilitation des sites..... | 11 |
| LA DERNIERE ETAPE : LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE CHARBONNIER (1994-2007) | 13 |
| Le pacte charbonnier de 1994 | 13 |
| Le volet social | 13 |
| Le volet industriel | 13 |
| Le plan d'entreprise de 1996 | 14 |
| L'arrêt de la production charbonnière : un calendrier respecté | 14 |
| Les cessions : un avenir pour les activités industrielles rentables | 14 |
| La cession du patrimoine immobilier : le droit au logement garanti..... | 15 |
| Une gestion financière rigoureuse | 16 |
| Conduire le personnel jusqu'à une mesure d'âge | 16 |
| Achever la réhabilitation des sites avant fin 2007 | 17 |
| L'industrialisation des régions minières | 18 |
| Préparer l'après CdF et le transfert des responsabilités à l'Etat | 19 |
| annexe 1 - Dates et chiffres clefs | 21 |
| annexe 2 - L'impact des travaux miniers sur l'eau, les sols et le gaz de mine | 22 |

PASSER LE RELAIS

Avec l'extraction de la dernière tonne du siège de La Houve, s'achève, dans notre pays, une épopée industrielle de plus de 250 ans.

Marginalement utilisé depuis le Moyen-Âge, le charbon de terre est devenu à partir du 18^e siècle l'énergie de la révolution industrielle. C'est avec lui que notre économie, comme toutes les économies occidentales, a connu un essor sans précédent, fondé sur l'exploitation des forces mécaniques, qui a fait sortir la société de l'ère de la subsistance et a débouché sur une civilisation de l'abondance des biens manufacturés.

Durant deux siècles et demi, les mineurs ont creusé le sous-sol, au péril de leur vie et de leur santé, pour en tirer cette source d'énergie indispensable à tous. Dans ce milieu hostile, ils ont développé une puissante culture ouvrière autour des valeurs de travail, de courage, de solidarité et de responsabilité. Leur mobilisation au lendemain de la Libération a permis de reconstruire la France.

Mais l'épuisement des gisements est inscrit dans leur exploitation même. Malgré le perfectionnement des techniques, Charbonnages de France, après avoir réussi à augmenter la production jusqu'à près de 60 Mt en 1958, a dû relever un second défi : celui d'accompagner le déclin irréversible du charbon français, en conduisant en bon ordre le repli progressif de son activité, avec l'ambition d'assumer de manière exemplaire ses responsabilités à l'égard des hommes et des régions profondément modelées par l'extraction charbonnière..

Depuis octobre 1994 notamment, dans le cadre du Pacte charbonnier, ce repli est conduit comme un véritable projet industriel, fondé sur la mobilisation du personnel autour d'objectifs de fermetures programmées, de sécurité, de maîtrise des coûts et de réhabilitation économique et environnementales des régions minières. Il ne s'achève donc pas totalement avec l'extraction de cette dernière tonne et sera conduit jusqu'en 2008, date à laquelle Charbonnages de France fermera définitivement, après avoir totalement restauré les anciens sites d'exploitation et travaillé avec les acteurs locaux à reconstruire le tissu économique régional.

Notre ambition est en effet d'être des passeurs de relais pour faire de ces régions minières chargées d'histoire des régions d'avenir.

Philippe de Ladoucette

LA PUISSANCE : 1946-1960

LA BATAILLE DU CHARBON

La France de l'immédiat après-guerre manque de tout ; la production de charbon, seule source d'énergie dont elle dispose, est une priorité économique incontestée pour reconstruire le pays. En 1944, la production nationale est de 27 millions de tonnes (Mt), la moitié de celle de 1929. Le gouvernement du Général de Gaulle estime qu'il faudrait, pour couvrir les besoins immédiats, disposer de 55 millions de tonnes pour la seule année 1946. En décembre 1944, il procède, par ordonnance, à la nationalisation des bassins du Nord-Pas-de-Calais. Dans le Midi, les bassins de l'Aveyron, du Gard et de l'Hérault sont réquisitionnés.

Le mot d'ordre est de produire, coûte que coûte. En 1945, le discours de Maurice Thorez, vice-Président du Conseil et ancien mineur, devant les mineurs du Nord le 22 juillet à Waziers, et l'intervention du Général de Gaulle à Béthune lancent la Bataille du charbon. Dans les journaux, les encarts publicitaires l'affirment : « *Mineur, le sort de la France est entre tes mains* ».

Les premières mesures du gouvernement se traduisent par une augmentation considérable des effectifs qui approcheront les 360 000 salariés fin 1947 (236 000 en 1936) et d'ambitieux objectifs de production sont fixés : 65 Mt pour 1950 (Plan Monnet), 69 Mt pour 1952, 71 Mt pour 1955. Pour les atteindre, il faut remettre les mines en état et les moderniser. Seul l'Etat est en mesure d'assurer un investissement dont le montant global, sur huit ans, est estimé par les Pouvoirs Publics à 8 ou 9 milliards de francs.

LA CREATION DE CHARBONNAGES DE FRANCE

Ce constat conduit au vote de la loi portant nationalisation des Mines de Combustibles Minéraux Solides, le 19 avril 1946, quelques jours après celle concernant le gaz et l'électricité. Elle est promulguée le 17 mai et le décret d'application de juin crée un organisme nouveau, Charbonnages de France, défini comme un « établissement public central » dont l'action s'exerce sur l'ensemble du territoire. Il contrôle 9 Houillères de Bassins¹ (Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Loire, Cévennes, Blanzay, Aquitaine, Provence, Auvergne, Dauphiné), établissements publics régionaux dotés d'une large autonomie pour leur gestion interne, fixe les objectifs et coordonne leurs activités.

La création de ces 9 Houillères de Bassins simplifie l'organisation de l'industrie charbonnière, précédemment dispersée au travers des multiples compagnies minières privées : dans le seul bassin du Nord-Pas-de-Calais, 18 compagnies se partageaient l'extraction.

LE STATUT DU MINEUR

Pour le gouvernement, l'enjeu de la bataille du charbon justifie que l'on dote ceux qui doivent la gagner d'un statut particulier : le Statut du Mineur, institué par le décret du 14 juin 1946.

Il va attirer la main-d'œuvre nécessaire et la fixer en lui assurant, pendant son activité mais aussi sa retraite, le logement et le chauffage ainsi que d'autres prestations pour l'éducation et la formation de leurs familles.

L'organisation concomitante du régime de sécurité sociale dans les mines complète les dispositions du statut en répondant aux aspects particuliers de risque et de pénibilité inhérents à la profession minière.

¹ En 1969 les bassins d'Aquitaine, d'Auvergne, de Blanzay, des Cévennes, du Dauphiné, de la Loire, de Provence fusionnent pour former les Houillères de Bassin du Centre et du Midi.

Cette prise en charge globale des mineurs, professionnelle, familiale, sanitaire, et qui se poursuit même au bénéfice des veuves et des ayants droit constitue une caractéristique essentielle de la corporation minière et marque encore aujourd'hui la culture de l'entreprise.

VERS LES 60 MT : L'OPTIMISATION DE LA PRODUCTION

Grâce aux importants programmes d'investissements financés par l'Etat, les mines sont modernisées. Les chantiers du fond sont électrifiés, ce qui permet de mécaniser l'abattage et le transport du charbon, et de mettre au point de nouvelles méthodes d'exploitation. Des sièges sont regroupés, des lavoirs construits.

La productivité augmente fortement, le rendement fond passe de 975 kg par homme.poste en 1948 à près de 1 700 kg/homme.poste dix ans plus tard et les effectifs miniers de 330 000 personnes en 1946 à 216 000 en 1960. En 1959, la production frôle les 60 millions de tonnes (58,9 millions de tonnes), chiffre mythique qui ne sera jamais dépassé.

1960 : L'APOGEE

En 1960, Charbonnages de France emploie 216 000 personnes, produit 57 millions de tonnes de charbon, 7,4 millions de tonnes de coke, 8,8 milliards de kWh dans ses 19 centrales.

Des régions industrielles construites autour des mines

Le charbon a donné naissance aux plus grandes régions industrielles françaises qui se sont développées autour des puits, des usines de traitement et de transformation.

En outre, pour accueillir une main-d'œuvre sans cesse plus nombreuse et la fidéliser malgré des conditions de travail particulièrement difficiles, les compagnies minières ont construit de véritables villes autour des carreaux de mines : logements mais aussi terrains de sports, écoles, maisons de retraites, églises... En 1946, Charbonnages de France se trouve à la tête d'un parc de 110 000 logements, en majorité vétustes et dépourvus de confort. Un vaste programme de rénovation et de construction s'engage. En 1960, le parc immobilier compte 168 000 logements.

Carte « Charbonnages de France » en 1960

Un corps social solidaire

Les recrutements massifs de main-d'œuvre des villes et des régions voisines, mais aussi de l'étranger, ont transformé les régions minières.

En 1929, les mineurs polonais composent, tous bassins confondus, 49 % de l'effectif du fond. Dans l'entre-deux-guerres, les Italiens et les Espagnols leur succèdent. Dans les années 60, les immigrants algériens et surtout marocains viennent nombreux travailler dans les mines et Charbonnages met en place, avec l'Office National d'Immigration, un dispositif de recrutement dans le sud marocain pour les Houillères de Bassin du Nord-Pas-de-Calais.

Les conditions de travail, une forte solidarité et une concentration industrielle nulle part ailleurs aussi poussée ont fait de ces mélanges de populations d'origines variées une population solidaire, souvent à l'avant-garde du combat syndical, comme ce fut le cas lors des grandes grèves de 1948 et 1963.

LE TOURNANT DES ANNEES 1960

LA REDUCTION DE LA PRODUCTION : LES PLANS JEANNENEY (1960) ET BETTENCOURT (1968)

En 1960, les stocks battent des records à 14 millions de tonnes. La mévente, due à la baisse de la part du charbon dans la demande française d'énergie (80 % en 1946, 56 % en 1959) et les difficultés financières de Charbonnages de France qui connaît son premier déficit en 1951, conduisent le gouvernement, sur le rapport du ministre de l'industrie Jean-Marcel Jeanneney, à **revoir, en 1960, les objectifs à la baisse : la production doit diminuer de 1 million de tonnes par an** et être ramenée à 53 millions de tonnes en 1965. Ce plan prévoit aussi une réduction des investissements pour l'extraction. Une nouvelle logique impose des objectifs de production déterminés non plus par les perspectives de consommation mais par des coûts de production en référence aux prix des charbons étrangers importés et des autres combustibles. Malgré plusieurs mouvements de grève (Decazeville en 1961, grève nationale en 1963), la décision prise en 1960 restera irréversible.

En 1966, le déficit dépasse pour la première fois le milliard de francs ; il atteindra 1,35 milliard l'année suivante. **En 1968, le Plan Bettencourt fait passer la baisse de la production à 3,5 Mt par an** afin de ramener l'extraction nationale à 25 Mt en 1975. Des opérations structurées de reconversion et le recours à la retraite anticipée viennent accélérer la fonte naturelle des effectifs qui décroissent, vers la fin des années 1960, à un rythme de 8 à 10 %, soit une baisse de 10 000 à 15 000 inscrits par an.

LE DECLIN DU CHARBON FRANÇAIS

Coûts d'extraction élevés, concurrence des charbons importés et des autres énergies (fioul et gaz) : le déclin du charbon français, à partir de 1960, est inéluctable.

Des gisements difficiles qui renchérissent les coûts d'exploitation

Le charbon est exploité de façon industrielle depuis le milieu du 18^e siècle dans le Nord à Anzin, dans le Centre et le Midi à Saint-Étienne et à Carmaux, et en Lorraine, dans des conditions moins favorables qu'en Allemagne ou en Grande-Bretagne. Au fil du temps, il a fallu descendre de plus en plus profondément au cœur de gisements anciens, souvent très irréguliers, pour parvenir à des veines exploitables.

Si les progrès techniques ont permis d'exploiter le charbon à des profondeurs de plus en plus importantes (les exploitations arrêtées en 2003 à Merlebach et à Gardanne étaient situées à plus de 1 200 mètres sous terre), l'approfondissement de l'exploitation a renchéri les coûts de production et des mesures de sécurité.

La concurrence des charbons importés

Dès le 19^e siècle, les ressources nationales sont insuffisantes pour couvrir les besoins et la France est contrainte d'importer, principalement de Grande-Bretagne. En 1913, 24 millions de tonnes importées complètent la production française (41 millions de tonnes). A la fin des années 30, le prix de revient du charbon français est supérieur à celui des autres pays d'Europe : pour une base 100 en France, il s'établit à 64 en Grande-Bretagne et à 81 en Allemagne. Le charbon français subit ainsi, très tôt, la concurrence du charbon européen.

Le conflit de Suez en 1956 et la fermeture du canal vont révolutionner le fret maritime et ouvrir de nouvelles voies et de nouveaux moyens de transport. Les "capsizes" transportant 140 000 tonnes de charbon contournent l'Afrique par Le Cap. De 1956 à 1958, le prix de transport d'une tonne de charbon entre l'Australie et l'Europe passe de 17,88 \$ à 3 \$. Le charbon des grands pays producteurs (Etats-Unis, Australie, Afrique du Sud, Chine) devient alors sans concurrence : extrait de découvertes ou de mines peu profondes, il revient de 2 à 10 \$ la tonne à la sortie du puits et parvient dans les ports européens à des prix compris entre 30 et 40 \$ la tonne. La tonne de charbon extraite en Europe revient, au mieux, à 100 \$ à la sortie du puits. En 1986, le prix de revient du charbon français est le double de celui du charbon importé rendu dans un port français. Ce rapport est depuis passé au triple (150 €/50 €).

Les chocs pétroliers de 1973 et de 1979 n'entraînent qu'un ralentissement très temporaire de la réduction de la production nationale (Plan Blancard) qui s'établit à 27,1 Mt en 1973 et 23,1 Mt en 1979. Ils conduiront la France à investir massivement dans le développement d'un programme électronucléaire d'une ampleur unique au monde et rendront irréversible le déclin du charbon français.

En 1979, la France importe davantage (30 Mt) qu'elle ne produit (23,1 Mt) ; ses importations se stabilisent autour de 20 Mt à partir de 1998.

Courbes : Coût complet/Coût charbon importé - Tonnages charbon français/charbon importé

Les choix énergétiques français

En 1960, le charbon (y compris d'importation) assure encore près de 30 % de la production française d'électricité aux côtés de l'énergie hydraulique (56 % de la production). Sa place se réduit ensuite rapidement au profit du fioul et du gaz : il fournit 27,3 % de la production française électrique en 1970, 16,3 % en 1973. Le premier choc pétrolier de 1973 entraîne un regain d'intérêt très temporaire pour le charbon au détriment des hydrocarbures, en attendant la montée en puissance du programme électronucléaire français décidé par les Pouvoirs Publics pour assurer l'indépendance énergétique du pays. Ce programme va entraîner, à partir des années 80, une substitution massive de l'énergie nucléaire au fioul pour la production d'électricité.

En 2002, le charbon a fourni moins de 4 % de la production française d'électricité, l'énergie nucléaire 78,2 %.

Courbe : Part des combustibles dans la production française d'électricité

| TWh | 1973 | 1979 | 1990 | 1999 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Production brute d'électricité française | 182,4 | 241,4 | 420,1 | 524,0 |
| Hydraulique | 48,1 | 67,8 | 58,3 | 77,6 |
| Thermique nucléaire | 14,8 | 40,0 | 313,7 | 394,3 |
| Thermique classique dont : | 119,5 | 133,6 | 48,1 | 52,1 |
| - Charbon, lignite | 29,9 | 64,2 | 31,5 | 28,8 |
| - Fiouls | 71,5 | 53,2 | 7,9 | 10,0 |
| - Gaz naturel | 9,8 | 8,4 | 2,8 | 7,9 |
| - Divers (gaz de hauts fourneaux, déchets ménagers...) | 8,3 | 7,8 | 5,9 | 5,4 |

Source : MINEFI

La baisse de la consommation finale de charbon

La consommation finale de charbon ne cesse, elle aussi, de décliner après 1960 où elle culminait à 51,3 Mt. Elle descend à 33,8 Mt en 1970, 20 Mt en 1980, 11,4 Mt en 1999 sous l'effet surtout des restructurations de la sidérurgie dont la demande est passée de 15 Mt en 1970 à 7,6 Mt en 1999. Le marché du résidentiel et du tertiaire (grandes chaufferies et réseaux de chaleur) se rétrécit aussi avec une consommation de 1,1 Mt en 1999 (12 Mt en 1970).

LA STRATEGIE DE RECONVERSION (1968-1994)

L'arrêt définitif de l'extraction charbonnière en France marque l'aboutissement d'une démarche poursuivie depuis la fin des années 1960, à des rythmes variables, mais avec des contraintes techniques, financières et sociales croissantes.

Charbonnages de France a conduit la réduction progressive de la production nationale de charbon avec un engagement immuable : respecter les hommes et les régions minières.

DU PLAN BETTENCOURT (1968) AU PACTE CHARBONNIER (1994) : L'ARRET DES EXPLOITATIONS LES PLUS DEFICITAIRES

Décidé en 1968, le Plan Bettencourt est appliqué à la lettre, la production passe de 42,1 Mt en 1969 à 27 Mt en 1973.

Toutefois, de 1974 à 1983, après les chocs pétroliers de 1973 et 1979 puis le programme de relance de l'extraction nationale à 30 Mt entre 1981 et 1983, la baisse de la production se ralentit pour passer de 3 Mt à 1,2 Mt par an et la réduction d'effectifs à moins de 5 000 départs annuels. Mais les réalités du marché sont incontournables : le prix de revient moyen de la tonne de charbon français est de 665 francs en 1982, le prix du charbon importé de 420 francs. En 1983, l'endettement de l'entreprise atteint 14 milliards de francs.

En 1983 le gouvernement renonce à la politique de relance ; le 25 avril à Lille, François Mitterrand annonce que la reconversion du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est engagée. Avec l'arrêt définitif de l'embauche, l'année 1984 marque un réel tournant dans la vie de l'entreprise et de l'extraction du charbon national.

Charbonnages de France, dès les années 60, a réorganisé son activité pour limiter ses pertes. Dans les exploitations, les veines les plus difficiles étaient abandonnées au profit des veines plus épaisses et plus propres et, au fil des ans, des sièges d'exploitation sont mis à l'arrêt pour concentrer, au sein d'un même bassin, les moyens humains et techniques sur les sièges dotés de chantiers mécanisés, au plus grand potentiel de production.

En 1985, c'est au niveau de l'ensemble de Charbonnages de France que s'opère cette rationalisation de l'activité : la fermeture des sites les plus déficitaires s'accélère pour privilégier les établissements disposant d'un potentiel de progrès.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, où le gisement épuisé et accidenté ne permet pas des rendements supérieurs à 2 tonnes/homme.poste, le dernier charbon est extrait du puits 10 d'Oignies, le 21 décembre 1990, mettant un terme à une histoire commencée 270 ans plus tôt, durant laquelle 2,4 milliards de tonnes de charbon auront été produites dans le bassin. Cette rationalisation permet, en revanche, de maintenir en exploitation les sites de forte productivité en Lorraine et dans le Centre-Midi en Provence et dans des exploitations à ciel ouvert.

Conséquence de cette rationalisation de la production et du professionnalisme des mineurs, ***le rendement augmente*** : de 1973 à 1993, il est multiplié par 2,5 passant de 2,8 tonnes/homme.poste à son maximum de 7 t/h.p. Cette recherche de productivité ne s'est jamais faite au détriment de la sécurité dont le respect prioritaire était la règle de base. On constate au contraire que la hausse des rendements, basée sur la sélection des gisements et les progrès techniques (généralisation au fond du 5 000 Volts, de l'électronique, de systèmes de télétransmission, de l'hydraulique haute pression, de capteurs de sécurité, etc.), s'est accompagnée d'une amélioration des résultats sécurité. Malgré

l'annonce du terme de la production et des départs accélérés, ce rendement restera de 1994 à 2003 compris entre 6,5 t/h.p et 4,5 t/h.p grâce au professionnalisme sans faille des mineurs.

Entre 1985 et 1994, la production nationale se réduit de moitié passant de 17 Mt à 9 Mt et les effectifs sont divisés par 3, passant de 46 000 à 15 000 personnes.

Courbe rendement/ fréquence sécurité

LE RESPECT DES HOMMES

Entreprise de main d'œuvre, Charbonnages de France a, tout au long de son activité, pris en accord avec les Pouvoirs Publics deux engagements forts envers son personnel :

- donner la priorité à la sécurité,
- prendre le temps et les mesures sociales nécessaires pour conduire la réduction d'effectifs et proposer une nouvelle solution professionnelle à tout agent devant quitter l'entreprise.

L'amélioration constante de la sécurité

Coups de grisou ou de poussières, inondations, éboulements, mais aussi risques liés aux travaux quotidiens de manutention et d'extraction, aux déplacements des personnes et des engins au fond : la mine est un milieu dangereux, la sécurité y est partout présente et à tout moment.

Dès la nationalisation, l'industrie minière en pleine croissance s'engage dans une démarche de lutte contre les accidents. D'importantes campagnes sécurité sont organisées pour sensibiliser le personnel à la nécessité d'observer strictement les règlements et les consignes. Par la suite, la mécanisation des chantiers, l'abandon des secteurs les plus difficiles, l'arrêt des mines les plus déficitaires, souvent les plus dangereuses, ont contribué à améliorer le niveau de sécurité.

Dans le domaine de la sécurité collective, des efforts considérables sont entrepris pour prévenir les coups de poussières, contrôler les dégagements de grisou, assurer la sécurité électrique, mettre en place des systèmes de détection et de télésurveillance efficaces.

Cet impératif sécurité, jamais démenti, a conduit à une baisse continue de la fréquence des accidents avec arrêt de travail, divisée par 3 de 1960 à 1990, et réduite de moitié à nouveau de 1990 à 2003.

Si la mine moderne est devenue beaucoup plus sûre, elle reste cependant un milieu hostile et imprévisible. Malgré toutes les mesures prises, Charbonnages de France et la corporation minière ont été endeuillés par plusieurs accidents collectifs, en 1974 avec un coup de grisou à Liévin, en 1976 avec un incendie suivi d'une explosion à Merlebach, en 1985 avec un coup de grisou au puits Simon à Forbach, et en 2001 avec un coup de terrain à Merlebach.

Courbe de fréquence des accidents au million de postes

L'accompagnement social de l'adaptation des effectifs

Après le recrutement massif de l'après-guerre, qui a fait culminer les effectifs à près de 360 000 agents en 1947, et hormis la période 1981/1983, où l'embauche de plus de 10 000 personnes a stabilisé l'effectif (61 000 personnes en 1980, 56 000 en 1983), la gestion de Charbonnages de France a consisté à organiser, sur la durée, la décroissance de ses effectifs.

La réussite de cette politique a constamment reposé sur :

- la programmation de la baisse d'activité, donnant le temps de préparer l'adaptation des effectifs et de mettre en œuvre des mesures favorisant la conversion et la mobilité interne,
- la gestion anticipée des compétences et la formation, indispensables pour intégrer les progrès techniques et pallier les départs en mesures d'âge ou en reconversion.

Jusqu'au début des années 1960, la fonte naturelle des effectifs a été supérieure à la diminution des besoins en personnel liée aux gains de productivité. L'adaptation des effectifs consistait simplement à jouer sur la qualité des embauches à réaliser. A partir de 1960, des mesures sociales ont dû compléter la baisse naturelle des effectifs.

Deux périodes peuvent ensuite être distinguées :

- **De 1960 à 1984**, la production de charbon est divisée par trois, passant de 57 Mt à 18 Mt fin 1984, et les effectifs par quatre, passant de 216 000 à 51 000 agents. Dès 1960, le Plan Jeanneney prévoit l'ouverture des retraites anticipées dans le Centre-Midi et les premières mesures d'aide à la conversion et à la mobilité interne font l'objet de protocoles d'accord en 1962.

Le rythme de réduction est de 10 000 départs/an de 1960 à 1973, il se réduit à 4000/an de 1974 à 1984.

- **De 1985 à 1993**, après l'arrêt définitif des embauches en 1984, le rythme annuel des départs est maintenu à 4 000, ce qui représente une fonte supérieure à 12 % par an. **De nouveaux outils sont mis en place** dans le cadre du plan d'entreprise de 1987 qui organise la fin de nombreuses exploitations, en particulier de toutes celles du Bassin du Nord/Pas-de-Calais.

Le 9 juillet 1987, un protocole d'accord instaure des plans sociaux sur tous les sites devant cesser leur activité. Des plans sociaux accompagnent les fermetures de Messeix, de la mine souterraine et de la cokerie de Carmaux, de la mine souterraine de Blanzky dans le Centre-Midi. En Lorraine, les HBL recourent au reclassement interne et à la reconversion pour fermer la mine de Sainte-Fontaine, la cokerie de Marienau et la centrale de Grossbliederstroff.

De 1985 à 1994, 12 000 agents ont été reclassés à l'extérieur de l'entreprise, dont plus de 3 000 à EDF dans le cadre d'un accord national entre les deux entreprises.

Ce protocole crée aussi le « Congé Charbonnier de Fin de Carrière » (CCFC) pour les agents âgés de 50 ans ou de 45 ans avec une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans. Dispensé d'activité, l'agent en CCFC reste inscrit à l'effectif et conserve les droits et obligations correspondants jusqu'au moment où il peut prétendre à une mesure d'âge. Pendant cette période, il bénéficie d'une garantie de salaire initialement fixée à 75 %, portée à 80 % en 1995.

La formation, levier du changement

Charbonnages de France a toujours mené une politique de formation professionnelle très active pour maintenir les savoir-faire et la sécurité à leur meilleur niveau. Les plus jeunes étaient formés aux divers métiers de la mine dans les centres d'apprentissage des houillères, puis dans les chantiers écoles au fond de la mine. Avec le développement des techniques et la mécanisation des chantiers du fond, la formation est devenue le moteur de la promotion interne : c'est parmi ses ouvriers que l'entreprise recrute alors l'essentiel de ses futurs porions et agents de maîtrise.

Depuis l'arrêt de l'embauche en 1984, l'importance de la formation s'est encore renforcée. L'entreprise a dû à la fois continuer à améliorer les compétences de ses équipes au gré des progrès techniques et de l'augmentation des contraintes de sécurité, et maintenir les compétences nécessaires à ses activités en préparant le remplacement des plus anciens, partis en mesure d'âge, et des plus jeunes, partis en conversion. Il a fallu aussi former les agents devant se convertir à de nouvelles compétences, à de nouveaux métiers.

Pour pouvoir atteindre ses objectifs sociaux et industriels, Charbonnages de France a consenti, depuis 1984, un effort de formation très important. De 1984 à 1994, plus de 1,4 million de journées de formation ont été dispensées, ce qui représente plus de 4 jours de formation par an et par agent et plus de 5 % de la masse salariale.

LE RESPECT DES REGIONS

Très engagé dans des régions dont il a façonné les paysages et les cultures, Charbonnages de France met en œuvre, depuis la fin des années 1960, une politique ambitieuse d'industrialisation des régions minières qu'il conduit en partenariat avec les administrations et les acteurs du développement local.

Son engagement envers les régions minières s'exprime aussi par sa politique active pour mettre en sécurité et réhabiliter ses sites afin de les remettre à la disposition de la collectivité pour de nouvelles activités éventuelles.

Pionnier de l'industrialisation

Dès les années 60, il apparaît que la réduction de la production charbonnière doit s'accompagner d'un effort pour l'industrialisation des régions minières.

En février 1967, Charbonnages de France et les Houillères sont autorisés à créer une société financière de reconversion « destinée à prendre des participations minoritaires dans des entreprises devant faciliter l'embauche des mineurs appelés à quitter leur emploi ». Première société de conversion créée en France, la SOFIREM naît le 27 juillet 1967.

Elle fera de nombreux émules à partir de 1975 quand, face à l'augmentation du chômage (2,7 % en 1973, 7 % fin 1980), de grandes entreprises confrontées aux problèmes de reclassement et de création d'emplois constitueront leurs propres sociétés de conversion. La conversion est devenue un métier.

Fer de lance de la politique d'industrialisation menée par Charbonnages de France, la SOFIREM a, dès 1967, travaillé avec les bassins miniers et leurs services d'industrialisation ainsi qu'avec les milieux politiques, économiques et financiers, régionaux et locaux. Elle intervient surtout pour conseiller et apporter une aide directe, financière et logistique, aux créateurs d'entreprise désireux de s'implanter en régions minières ou aux chefs d'entreprises qui souhaitent y développer leurs activités.

A partir de 1983, le dispositif est renforcé, l'industrialisation devenant, avec l'arrêt inéluctable de la production, une priorité pour Charbonnages de France.

Le 19 mai 1984 FINORPA, Société Financière du Nord-Pas-de-Calais, est créée sur le modèle de SOFIREM pour intervenir dans le Nord-Pas-de-Calais.

Le 22 novembre 1984, les Pouvoirs Publics instaurent le Fonds d'Industrialisation des Bassins Miniers (FIBM) au bénéfice de la reconversion des zones minières. Gérés par Charbonnages de France, les responsables des administrations nationales et régionales et les élus locaux, ces fonds contribuent, dans chaque bassin minier, à améliorer l'environnement des entreprises. Leur champ d'intervention est vaste puisqu'ils concourent à la modernisation de l'immobilier d'accueil, à la mise en place de pépinières d'entreprises et de filières de formation professionnelle et participent aussi aux actions menées collectivement en faveur des entreprises.

La SOFIREM et le FIBM se complètent et apportent leurs moyens financiers et leurs compétences à des régions durablement touchées par des problèmes d'emploi.

La mise en sécurité et la réhabilitation des sites

Charbonnages de France et les Houillères de Bassin ont hérité, lors de la nationalisation, de 261 concessions. Conduite en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les services de l'Etat, la renonciation à concession s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire complexe : Code Minier, Code de l'Environnement, loi sur les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), loi sur l'eau, mais aussi législation sur les monuments historiques ou encore Code de l'urbanisme.

Le droit minier prévoit deux procédures successives avant d'atteindre, pour chaque concession, la renonciation : d'abord l'arrêt définitif des travaux, puis la renonciation elle-même.

L'arrêt définitif des travaux est prononcé par le Préfet après un processus long et complexe, qui implique aussi les élus locaux et les administrations, et comporte :

- d'une part, des études complètes sur les conséquences de toutes natures entraînées par cet arrêt (notamment les conséquences de la remontée des eaux dans les anciens travaux miniers),
- d'autre part, la réalisation par l'exploitant des travaux de démantèlement des installations, de mise en sécurité des infrastructures minières et de remise en état des sites.

La renonciation à la concession est ensuite accordée par arrêté ministériel.

Dès les années 1990, Charbonnages de France a mis en place, au fil des fermetures d'exploitation, des méthodes et techniques pour mettre en sécurité ses sites. Ses équipes ont été renforcées et des partenariats développés avec des centres de recherche et des laboratoires, français et étrangers.

LA DERNIERE ETAPE : LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE CHARBONNIER (1994-2007)

Dans la droite ligne du Pacte Charbonnier, le plan d'entreprise de 1996 organise l'arrêt de l'extraction nationale au meilleur coût pour la collectivité nationale, les régions minières et les salariés.

Il met l'entreprise en ordre de marche pour qu'elle puisse répondre aux enjeux majeurs auxquels elle fait face : la poursuite jusqu'à son terme de l'exploitation charbonnière dans les meilleures conditions d'efficacité technique et de sécurité, la conduite de la réhabilitation des sites avec un recours prioritaire aux moyens internes, la restructuration des activités industrielles pour préparer l'avenir à travers leurs cessions, le renforcement des actions d'industrialisation, la mise en place d'une nouvelle organisation pour préparer le passage de relais après l'arrêt de l'extraction et la disparition de Charbonnages de France.

LE PACTE CHARBONNIER DE 1994

En 1994, malgré le doublement du rendement supérieur à 7 tonnes par homme.poste, l'entreprise, après subvention de 6,5 milliards de francs (991 M€), enregistre un déficit de 2,5 milliards de francs (380 M€) et son endettement atteint 24 milliards de francs (3,7 Md€). Dans son chiffre d'affaires (9 milliards de francs en 1994), la part provenant de la production de charbon (2,5 milliards de francs) est inférieure à celle de l'électricité (3,4 milliards de francs).

Le contexte économique général et l'évolution de l'emploi et du chômage conduisent à constater que les plans sociaux "type Nord/Pas-de-Calais" ne sont plus adaptés au dernier challenge, celui de la fermeture complète de l'entreprise.

C'est sur la base de ce constat que s'engage la négociation qui conduira à la signature du pacte charbonnier, le 20 octobre 1994, par l'ensemble des syndicats à l'exception de la CGT. Avec un volet social et un volet industriel, le Pacte Charbonnier renforce les engagements déjà pris envers le personnel et les régions.

Le volet social

Il précise les mesures sociales destinées à accompagner l'entreprise jusqu'à son terme. En contrepartie de l'acceptation de l'arrêt de l'exploitation à l'horizon 2005, l'entreprise garantit aux 15 000 salariés à l'effectif fin 1994 la possibilité de poursuivre leur carrière dans le Groupe jusqu'à une mesure d'âge - retraite ou CCFC (Congé Charbonnier de Fin de Carrière)- évitant ainsi la reconduite des plans sociaux. La garantie de salaire en CCFC passe à 80 %.

Le volet industriel

Il consiste à pérenniser les activités industrielles viables développées autour de l'activité minière et principalement autour de la production d'électricité thermique classique.

En 1994, Charbonnages de France détient et exploite 5 centrales thermiques : Hornaing (Nord), Emile Huchet (Lorraine) et, dans le Centre-Midi, Penchot à Decazeville, Lucy à Montceau-les-Mines et la centrale de Provence, à Gardanne. Leur puissance installée totale est de 2 600 MW et leurs effectifs de 1 300 personnes. Cette activité représente 37 % du chiffre d'affaires.

La revitalisation et l'industrialisation des régions minières, notamment au travers de la SOFIREM, constituent le troisième volet du Pacte Charbonnier.

Avec le Pacte Charbonnier, Charbonnages de France dispose de la visibilité nécessaire pour :

- d'une part, organiser l'arrêt de l'exploitation en une dizaine d'années en limitant ses pertes, mais avec de fortes contraintes en matière d'effectifs et de sécurité,
- d'autre part, préparer ce qui suivra la fin de l'exploitation minière, en particulier la mise en sécurité et la remise en état des sites, préalables indispensables à la renonciation aux concessions.

LE PLAN D'ENTREPRISE DE 1996

Le plan d'entreprise mis en œuvre à partir de 1996 fixe plusieurs priorités :

- conduire la fin de la production charbonnière avec une sécurité optimale,
- restructurer les activités industrielles pour préparer leur cession,
- réduire l'augmentation de l'endettement,
- réhabiliter les sites et rendre les concessions à l'Etat,
- poursuivre la revitalisation économique des régions minières,
- préparer l'après CdF et le transfert des responsabilités à l'Etat.

L'arrêt de la production charbonnière : un calendrier respecté

Sous l'effet conjugué de la dégradation des conditions d'exploitation liée à l'approfondissement des chantiers (Merlebach -1 250 mètres, Gardanne -1 350 mètres) et du volontariat très fort pour les départs en CCFC, le calendrier d'arrêt des exploitations a été respecté et même légèrement anticipé.

Dans le Centre-Midi, la production a été arrêtée à Carmaux (Tarn) et La Mure (Dauphiné) en 1997, à Blanzay (Saône-et-Loire) en 2000, à La Grand'Combe (Cévennes), à l'Aumance (Auvergne) et Decazeville (Aveyron) en 2001 et, en janvier 2003, à Gardanne (Provence) dont la fermeture marque l'arrêt total de la production charbonnière dans le Bassin du Centre et du Midi. *En Lorraine*, la production a cessé aux sièges de Forbach en 1997, de Vouters (dressants) en 2001, de Merlebach en septembre 2003. L'arrêt du siège de La Houve en avril 2004 marque la fin de l'extraction dans le bassin lorrain.

La production charbonnière est passée de 8,1 Mt en 1996 à 1,739 Mt en 2003. En 2004, 150 000 tonnes seront extraites jusqu'en avril du siège lorrain de La Houve.

Tableau des fermetures depuis 1960 - Carte de France CdF 2003

Les cessions : un avenir pour les activités industrielles rentables

Activité électrique, carbonisation, agglomération de charbon, gestion du patrimoine immobilier, centres de recherches, laboratoires, ingénierie, entités commerciales... de nombreuses activités complétaient l'extraction. Dans les années 80, la filialisation de certaines de ces activités industrielles a été la formule privilégiée pour les doter d'une autonomie de gestion.

En 1996, n'ayant plus les moyens d'assurer lui-même le développement de ses filiales, Charbonnages de France a mis en œuvre, pour les activités industrielles pouvant être pérennisées, une stratégie de cession permettant de donner un avenir à ces activités, de maintenir des emplois et de limiter la hausse de l'endettement.

Les activités confrontées à la disparition de leur marché sont progressivement arrêtées en apportant une attention toute particulière aux modalités sociales de ces arrêts. Ce fut le cas notamment des usines

de fabrication de boulets et d'agglomérés Agglonord et Agglocentre, et de la cokerie de Drocourt (Pas-de-Calais).

La réussite de cette politique a reposé sur un important travail de regroupement de toutes les participations du Groupe au niveau de l'EPIC CdF. Chaque opération a ensuite fait l'objet d'une préparation minutieuse, en général avec l'assistance d'un conseil choisi sur appel d'offres, afin d'assurer l'avenir de ces entreprises et de leurs emplois et de défendre en toute transparence les intérêts de l'Etat.

Les principales cessions réalisées depuis 2000 ont concerné CdF Energie, SIDEC, la SEEM, le réseau ferroviaire des HBL et leur réseau électrique, CdF Ingénierie, Terril S.A. et l'ensemble du patrimoine immobilier des trois EPIC.

Le début de l'année 2004 a été marqué par la vente de la cokerie lorraine de Carling (1 million de tonnes de coke en 2003) au groupe allemand Rogesa et par la vente de 35% de la SNET (filiale de production et de vente d'électricité) à Endesa, premier électricien espagnol. Cette vente s'ajoute à une première cession de 30 % du capital de la SNET en avril 2001 à Endesa, désormais actionnaire majoritaire. Les négociations exclusives menées avec GDF pour la reprise des 16,25 % restants devraient aboutir dans les prochaines semaines. En 2003, la SNET, qui dispose d'une puissance installée de 2 400 MW en France, a produit sur ses 4 sites 8 451 GWh et a vendu 14 617 GWh à EDF ainsi qu'aux clients éligibles sur le marché de gros et sur celui de l'ajustement.

En avril 2004, Charbonnages de France détenait encore, avec Gaz de France, la société Gazonor qui capte le gaz de mine dans les anciens travaux miniers du Nord-Pas-de-Calais et l'injecte sur le réseau de Gaz de France.

Avec l'arrêt de la production de charbon et les cessions de la SNET et de la cokerie de Carling, Charbonnages devient une nouvelle entreprise, tournée entièrement vers la remise en état des sites, leur réhabilitation, leur mise en sécurité, et vers l'industrialisation.

La cession du patrimoine immobilier : le droit au logement garanti

Le parc immobilier de Charbonnages de France a été un élément important de l'activité, pour l'entreprise, son personnel et les régions minières. Constitué dès le 19^e siècle pour fidéliser la main-d'œuvre, il représente une part majeure de l'habitat de nombreuses communes dans les bassins miniers. Détenu directement par Charbonnages de France, les Houillères ou leurs filiales, il comptait en 2000 près de 100 000 logements collectifs et individuels, occupés majoritairement par des mineurs et leurs ayants droit. Le parc du Nord-Pas-de-Calais, le plus important, comptait 68 300 logements, celui de Lorraine 21 000, celui du Centre-Midi 8 000 (répartis sur 10 départements et 61 communes).

Charbonnages de France a conduit la cession de son patrimoine immobilier avec, pour objectif, de trouver des repreneurs, professionnels de l'immobilier, aptes à garantir à la fois le droit statutaire au logement des mineurs et de leurs ayants droit et un programme de réhabilitation qu'il n'avait plus les moyens d'assurer. Cette cession s'est réalisée en plusieurs étapes.

Le 1^{er} juillet 2001, la SA Sainte-Barbe (884 logements), filiale immobilière des Houillères du Bassin de Lorraine, et 15 133 autres logements des HBL étaient vendus à la SNI, Société Nationale Immobilière, détenue par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations

En mars 2002, la Société Anonyme de Franche-Comté, société HLM dont le siège est à Montbéliard, reprenait 1 740 logements à Montceau-les-Mines.

En juin 2002, CdF a vendu la totalité des actions détenues dans la société Soginorpa, propriétaire de 68 300 logements dans le Nord-Pas-de-Calais, à EPINORPA, Etablissement Public de Gestion Immobilière du Nord-Pas-de-Calais, créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de décembre 2000.

Au 2^e semestre 2003, 6 150 logements sur d'autres sites des Houillères de Bassin du Centre et du Midi ainsi que le Foyer du Mineur et du Combattant (4 930 logements), filiale des Houillères du Bassin de Lorraine, ont été vendus à la Société Anonyme de Franche-Comté.

Une gestion financière rigoureuse

Devant l'importance des aides de la collectivité pour mener à bien la restructuration de l'entreprise et la fin de l'extraction nationale, la maîtrise des coûts a, depuis 1996, pris une place grandissante dans l'activité de Charbonnages de France. L'endettement du Groupe a pu être stabilisé depuis plusieurs années au niveau de 5 Md€ grâce :

- aux efforts des bassins pour réduire leurs coûts d'exploitation,
- à la cession de filiales qui a généré, de 1998 à 2004, près de 1,6 Md€ de recettes,
- à la gestion active de la dette qui a permis, depuis 1996, d'en diminuer les coûts de 183 M€ soit 7,3 % des frais financiers bruts. En moyenne, le taux de revient des lignes obligataires travaillées en a été réduit de 45 BP (0,45 %).

La mise en place, dans l'organisation de l'EPIC unique CdF créé en 2004, d'un contrôle interne directement rattaché au PDG et d'un contrôle de gestion renforcé témoignent de cette volonté.

Conduire le personnel jusqu'à une mesure d'âge

La restructuration industrielle de l'entreprise a été organisée en fonction de l'engagement majeur du Pacte Charbonnier, conduire les salariés jusqu'à une mesure d'âge, et a contribué à sa réalisation.

- Les dates d'arrêt de production et l'organisation des travaux de remise en état des sites ont été fixées en fonction de l'évolution prévisionnelle des effectifs pour procurer aux plus jeunes un emploi jusqu'à une mesure d'âge, tout en limitant au strict minimum les mutations entre sites. Cela contribue, en grande partie, à ancrer dans leur région des populations minières qui alimenteront les économies locales et régionales.
- La pérennisation d'activités industrielles concourt, elle aussi, au maintien dans l'emploi de nombreux salariés. Ainsi, sur les 1 300 agents employés par la SNET lors de sa création, 430 se sont convertis à la SNET au Statut des IEG (industries électriques et gazières) et près de 900 ont conservé le Statut du mineur : 700 ont déjà bénéficié d'une mesure d'âge, ce qui sera le cas dans les mois et années à venir pour les 200 salariés détachés encore en activité à la SNET.
- Les anciennes activités externalisées des HBL (cokerie, immobilier, chemin de fer, laboratoires...) représentent aujourd'hui plus de 1 000 emplois.

Face à l'imminence de la fermeture, une nouvelle mesure a été créée en février 2003 : **la Dispense Préalable d'Activité (DPA)** qui dispense le personnel de certaines unités ou de certains métiers de toute activité pendant une durée variable précédant le départ en CCFC durant laquelle le salarié perçoit 85 % de son salaire antérieur. Du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 2003, plus de 9 000 agents ont bénéficié d'un CCFC et 214 étaient en DPA au 31 décembre 2003.

Fin 2003, sur les 3 EPIC, 9 239 agents étaient inscrits à l'effectif : 4 870 dispensés d'activité en CCFC ou DPA et 4 369 en activité (3 613 en Lorraine, 652 dans le Centre-Midi, 104 à CdF-Rueil et dans le Nord).

La gestion des effectifs reposera, jusqu'en 2007, sur deux principes :

- garder en activité les compétences nécessaires pour mener à terme les travaux de fermeture et de mise en sécurité des sites,
- organiser le départ des agents les plus âgés, pouvant bénéficier d'une mesure d'âge, CCFC ou DPA, afin de maintenir l'emploi des plus jeunes jusqu'à leur mesure d'âge.

La formation et la mobilité professionnelle restent les facteurs clés de la réussite de cette politique. Elles permettront de maintenir les compétences des équipes au plus haut niveau, malgré une diminution prévisionnelle des effectifs actifs de plus de 25 % par an jusqu'en 2007.

Achever la réhabilitation des sites avant fin 2007

Charbonnages de France, qui a pour objectif de réhabiliter ses sites industriels et miniers avant fin 2005 dans le Centre-Midi, fin 2007 en Lorraine et dans le Nord, a décidé de recourir en priorité à ses compétences internes, afin notamment d'en limiter le coût pour la collectivité nationale. Pour prendre en compte l'évolution rapide des effectifs et les départs de plus en plus nombreux, les travaux ont été engagés au plus tôt et sont, depuis quelques années, menés à un rythme très soutenu. Au fil des années, les équipes de Charbonnages ont élaboré des solutions techniques approuvées par les experts et bien adaptées aux risques liés aux affaissements, au gaz, à l'eau et aux sols pollués.

Les 261 concessions détenues par Charbonnages de France en 1946 sont situées dans 8 régions, 18 départements et 880 communes. Au total, 2 710 puits, 750 terrils, 19 cokeries, 28 centrales thermiques et 66 stations de relevage des eaux ont été inventoriés.

La préparation des dossiers d'abandons de travaux a permis de mieux cerner l'ampleur des tâches à réaliser. Ces dossiers étudient les risques potentiels pour la qualité des eaux et la sécurité des personnes : grisou, stabilité des ouvrages (puits, terrils, mines à ciel ouvert), et récapitule les travaux à réaliser. Un programme détaillé des travaux sur l'ensemble des sites a ainsi été élaboré.

Au 1^{er} février 2004, 155 arrêtés préfectoraux d'arrêt définitif des travaux et 88 arrêtés de renonciations à concession avaient été obtenus. Tous les dossiers d'arrêt de travaux seront déposés avant fin 2005.

Menés conformément à la réglementation, notamment au Code Minier, et en étroite concertation avec les collectivités territoriales, ces travaux portent principalement sur :

- la fermeture des puits et des galeries ouvertes au jour,
- la stabilisation des terrils, bassins de décantation, talus des mines à ciel ouvert,
- le démantèlement des bâtiments devenus inutiles,
- le remodelage et la végétalisation des terrils et mines à ciel ouvert pour les protéger contre l'érosion (20 millions de m³ de terres auront été terrassés pour réhabiliter les sites des anciennes découvertes dans le Centre-Midi).

Charbonnages de France met aussi en œuvre des systèmes de surveillance et de prévention (réseaux piézométriques pour surveiller la remontée des eaux dans les terrains houillers, sondages de décompression et instrumentation pour le grisou, etc.) qui seront ensuite transférés à l'Etat ou aux collectivités.

Espaces de loisirs, zones industrielles, plates-formes logistiques : les sites miniers, surtout en milieu urbain ou semi-urbain, peuvent être des leviers importants de redéveloppement local comme en attestent plusieurs réalisations (plate-forme multimodale de Dourges dans le Pas-de-Calais, Cap' Découverte à Carmaux dans le Tarn, Eurozone de Forbach en Moselle).

Conformément à son engagement envers les régions, Charbonnages de France entend rétrocéder à la collectivité nationale des sites industriels dans un état environnemental compatible avec un usage ultérieur durable.

Cet objectif passe par une communication régulière avec les collectivités pour qu'elles puissent intégrer, dans leur politique d'aménagement, les travaux menés par CdF. Les représentants de l'entreprise participent ainsi aux réunions d'information organisées par l'administration avec les élus locaux.

A la fin des travaux de mise en sécurité, le Préfet donne acte de l'arrêt des travaux : le site sort de la Police des Mines et peut alors être ouvert à d'autres activités. Quand la responsabilité d'exploitant minier s'arrête, avec la renonciation à concession, celle des collectivités territoriales en matière d'aménagement commence.

Le montant total des travaux réalisés par Charbonnages de France pour la mise en sécurité et la remise en état des sites miniers sera de l'ordre de 1,2 Md€.(en euros 2003)

Fin 2003, Charbonnages de France avait engagé près de 690 M€ : 235 M€ dans le Nord, 333 M€ dans le Centre-Midi et 122 M€ en Lorraine où les travaux ont été entrepris plus récemment du fait de la poursuite de l'exploitation du fond.

Les 522 M€ restants d'ici 2007 se répartissent entre la Lorraine (348 M€), le Nord (92 M€) et le Centre-Midi (82 M€).

Trois principes d'actions président à la conduite de ces travaux et à la gestion de ces deniers publics dont Charbonnages rendra compte à la collectivité :

- la recherche systématique du meilleur rapport qualité/prix,
- la réalisation des seuls travaux prévus par la réglementation,
- une gestion rigoureuse et un strict respect des procédures.

L'industrialisation des régions minières

Depuis 1967 et la création de SOFIREM, l'action d'industrialisation de Charbonnages de France aura contribué à la création de 114 000 emplois dans les bassins miniers. Ce chiffre peut être rapproché de celui de l'effectif de 1970 (120 000 mineurs) : l'objectif de compenser la baisse d'effectifs par une politique volontariste de réindustrialisation a été atteint.

Depuis 1967, SOFIREM, qui apporte une aide directe aux entreprises, a investi 980 M€ et le FIBM (Fonds d'Industrialisation des Bassins Miniers), qui améliore l'environnement des entreprises, a mobilisé 429 M€ (183 M€ dans le Nord-Pas-de-Calais, 96 M€ en Lorraine, 150 M€ dans le Centre-Midi).

Quelques implantations majeures

| | Bassins | Sociétés | Emplois |
|------|--------------------|-----------------------|---------|
| 1987 | Lorraine | GRUNDFOS | 550 |
| 1993 | | BEHR | 600 |
| 1996 | | SMART | 2250 |
| 2001 | | PILKINTON | 245 |
| 1996 | Centre -Midi | ST-MICROELECTRONIQUE | 2 760 |
| 1996 | | ATMEL | 1 290 |
| 1998 | | LIDL (SAONE-ET-LOIRE) | 176 |
| 2003 | | LAST MINUTE (GARD) | 125 |
| 1995 | Nord-Pas-de-Calais | MAC CAIN | 626 |
| 1995 | | ROGER DUPONT | 1 005 |
| 2001 | | INOPLAST | 166 |

De 2000 à 2003, dans un contexte économique peu favorable, 26 714 emplois ont été aidés pour un montant d'interventions financières de 168,2 M€ 2004 démarre plus favorablement avec le projet d'implantation de Magna, 7^e équipementier automobile mondial en Moselle Est.

A la demande des Pouvoirs Publics, les équipes d'industrialisation de Charbonnages ont progressivement étendu leurs interventions au-delà des zones minières à des zones voisines (Montluçon, Brioude, Issoire, Castres-Mazamet) et à des territoires frappés par un sinistre industriel. Depuis 2001, SOFIREM-Conseil intervient comme « délégué de service public » sur les sites de Moulinex en Basse-Normandie, et FINORPA depuis 2003 sur le site de Métaleurop (Pas-de-Calais).

Le développement territorial convergent

L'expérience acquise dans les régions minières permet de mettre en œuvre une stratégie originale de développement territorial convergent qui associe, en une démarche fédérant l'ensemble des acteurs (entreprises, collectivités, administrations, élus), trois approches complémentaires.

- L'approche « actions collectives » développe l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets, l'offre de foncier et d'immobilier d'entreprise, l'identification des compétences et des besoins de formation, le soutien à l'entrepreneuriat. Ces actions mobilisent notamment les moyens des FIBM. Parmi les exemples les plus récents : l'implantation de la zone transfrontalière Eurozone sur l'ancien carreau du puits Simon à Forbach, symbole de la complémentarité des métiers de la réhabilitation et de l'industrialisation, l'organisation de la formation de télé-opérateurs et la construction d'un immobilier spécifique à Carmaux pour un centre d'appels qui a créé 350 emplois, le soutien à la filière microélectronique en Provence, 1^{er} pôle de microélectronique en France et en Europe du Sud (7 000 emplois directs et plus de 9 Md€ d'investissements cumulés depuis 1979).

- L'approche « institutionnelle » vise à favoriser la création d'agences de développement économique territorial, ayant vocation à prendre le relais des équipes de CdF. Charbonnages de France a été à l'origine de la création des agences territoriales de développement d'Albi-Carmaux et d'Alès (1967), du Creusot-Montceau (1984), de La Mure (1992) et a contribué à leur financement. L'AGEME, agence de développement de Moselle Est, a été créée en septembre 2003.

- L'approche « interventions financières auprès des entreprises » s'appuie sur les sociétés SOFIREM, FINORPA (Nord-Pas-de-Calais), SORID (bassin de Decazeville), SOFIREM-Conseil qui interviennent pour détecter des projets, accompagner des chefs d'entreprise dans le montage de dossiers et la mobilisation de ressources financières (capitaux propres, financements bancaires comme les prêts participatifs sans garantie). Des fonds d'amorçage, soutiens au créateur d'entreprise, ont aussi été mis en place sur les bassins d'Alès et de Provence.

Préparer l'après CdF et le transfert des responsabilités à l'Etat

Une structure simplifiée au 1^{er} mars 2004

Jusqu'au 29 février 2004, le Groupe Charbonnages de France a fonctionné avec une structure datant de l'après-guerre. La loi du 3 février 2004, qui crée l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs, simplifie les structures du Groupe Charbonnages de France.

L'arrêté du 24 février a dissous le 29 février les Houillères de Bassin et transféré leurs activités, biens, droits et obligations à l'établissement public "Charbonnages de France". Celui-ci a pour mission :

- d'assumer jusqu'au bout la responsabilité d'exploitant minier en réalisant les travaux afin de rendre à l'Etat l'ensemble des concessions,
- de respecter les engagements pris envers le personnel et les régions.

Sa dissolution interviendra au plus tard quatre ans après la fin de l'exploitation de la dernière mine, à condition qu'il ait rempli toutes ses obligations liées à la fin des concessions minières ou que celles-ci aient été transférées à une autre personne morale chargée de les remplir.

Préparée depuis plus de deux ans par les équipes des trois Etablissements Publics Industriels et Commerciaux (HBCM, HBL, CdF établissement central), cette nouvelle organisation, déjà en place dans chaque bassin depuis le 1^{er} janvier 2004, est devenue opérationnelle le 1^{er} mars 2004.

La garantie des droits des mineurs

Compte tenu de la pénibilité du métier de mineur, l'Etat a organisé, dans un régime spécial de sécurité sociale, une retraite de base adaptée à la profession. Ce régime est géré par la Caisse Autonome Nationale de Sécurité Sociale dans les Mines. En revanche, les régimes de retraite complémentaire d'essence paritaire accueillent les mineurs dans les mêmes conditions d'âge et de services que les autres salariés. Ce vide entre une cessation d'activité précoce et une prise en charge par les régimes de retraite complémentaire a été comblé par un régime « maison » financé par l'entreprise et provisionné dans ses comptes.

En application du Statut du Mineur, des prestations de logement et de chauffage, en nature ou en espèces, sont servies aux retraités et à leurs ayants droit, et le seront jusqu'à 2050. Pour gérer ces prestations, Charbonnages de France et les Houillères de Bassin ont mis en place, en 1990,

l'Association Nationale de Gestion des Retraités (ANGR) qui gère aujourd'hui plus de 500 M€ par an. Les ayants droit sont aujourd'hui 170 000 dont 158 000 issus de Charbonnages et 12 000 des Mines de Potasse, des Mines de fer et d'autres mines métalliques.

La disparition des HBL et des HBCM, en 2004, et celle de Charbonnages de France, en 2008, ainsi que les engagements pris sur la garantie de ces droits statutaires, ont conduit à la création, par la loi du 3 février 2004, de l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs. Les conditions du transfert entre l'ANGR et ce nouvel Etablissement Public et Administratif seront fixées par un décret pris en Conseil d'Etat.

Le transfert des engagements techniques

La responsabilité de Charbonnages est aussi de préparer, dans les meilleures conditions, le passage de relais aux structures d'Etat qui assureront ces responsabilités. L'objectif est de laisser le minimum de tâches résiduelles aux opérateurs qui lui succéderont après 2007 et d'assurer la transmission des connaissances pour garantir la continuité des actions de réhabilitation et de développement.

Les dossiers réalisés dans le cadre des procédures d'abandon de travaux reposent sur un travail historique, technique et scientifique très complet. Ils contiennent tous les éléments d'analyse et d'expertise qui ont présidé aux choix techniques retenus en accord avec l'administration pour répondre aux obligations réglementaires et qui seront nécessaires aux futurs opérateurs.

Le devoir de mémoire : archives et musées

Les documents (techniques, sociaux, médicaux) rassemblés au fil des années sur les sites de Charbonnages de France constituent un patrimoine à l'intérêt indiscutable. Ils peuvent être versés aux Archives Départementales ou à des organismes qui auront été mis en place par l'Etat. Depuis plusieurs années, Charbonnages de France a entrepris un important travail de recensement et de classement de ces archives et met en œuvre une politique commune pour leur gestion. Une réflexion a été engagée avec les responsables des Archives Nationales et des Archives Départementales concernées sur leur devenir à l'horizon 2007.

Au fil de l'arrêt de ses exploitations, Charbonnages de France a toujours facilité les initiatives, publiques ou privées, visant à laisser le témoignage de l'activité minière. Dans les régions minières, de nombreux musées de la mine sont ouverts au public. Les plus importants sont ceux de Lewarde sur l'ancienne fosse Delloye (Nord), le musée municipal du puits Courriot à Saint-Etienne (Loire) et le musée, en cours d'aménagement, du carreau Wendel à Petite-Rosselle (Moselle).

Les engagements financiers

Après l'arrêt de ses activités industrielles, CdF se concentre sur la remise en état des sites dans le respect des dispositions légales et réglementaires, sur la gestion de l'adaptation de ses effectifs grâce aux dispositifs CCFC et DPA en vue de la dissolution fin 2007 et sur la gestion de la couverture financière des besoins que les deux activités précédentes engendrent. Pour la période 2004-2007, les coûts de remise en état des sites et de l'adaptation des effectifs ont été évalués respectivement à 537 M€ et 1 250 M€ soit au total 1 737 M€ (en euros courants)

Outre ces coûts, il faut principalement couvrir : les prestations attachées au statut du mineur (chauffage et logement), soit 1 675 M€, les charges financières (1 160 M€) ainsi que diverses autres charges (activité houille, frais généraux, variation du besoin en fonds de roulement) pour 594 M€

Ces besoins dont le montant total est de 5 135 M€ seront couverts par des aides d'Etat sous forme de subventions (2 146 M€) et de dotations en capital (2 205 M€), le solde étant couvert par la réalisation d'actifs à hauteur de 671 M€ et par le recours aux marchés financiers pour 112 M€ faisant varier la dette de 5 820 M€ à fin 2003 à 5 932 M€ fin 2007.

Début 2008, cette dette devra être reprise par l'Etat qui, de plus, aura à couvrir au fur et à mesure des échéances 7 500 M€ environ représentant, pour une partie, des charges relatives à l'adaptation des effectifs jusqu'en 2020 et des prestations attachées au statut du mineur jusqu'en 2050.

ANNEXE 1 - DATES ET CHIFFRES CLEFS

| | |
|------------------------|--|
| 19 avril 1946 | Loi de nationalisation des mines de combustibles minéraux solides. |
| 1947 | Effectif record : 358 241 agents. |
| 1958 | Production record : 58 897. |
| 1967 | Création de la SOFIREM (Société Financière pour l'Industrialisation des Régions Minières). |
| 1984 | Arrêt de l'embauche. Fin 1984 : effectif : 19 020 agents ; production : 18 Mt. |
| 1984 | Création du Fonds d'Industrialisation des Bassins Miniers (FIBM) et de la FINORPA (Société Financière du Nord-Pas-de-Calais). |
| 1990 | Arrêt de la production dans le Nord-Pas-de-Calais au siège 9 d'Oignies. Production historique totale du bassin: 2,4 milliards de tonnes. |
| 20 octobre 1994 | Signature du Pacte Charbonnier. Fin 1994 : effectif : 15 427 agents production : 9 Mt |
| 31 janvier 2003 | Fin de la production dans le Centre-Midi, à Gardanne. Production historique totale du bassin : 1,4 milliard de tonnes. |
| 29 février 2004 | Dissolution des HBL et HBCM. |
| 3 mars 2004 | Approbation par le Conseil d'administration de CdF de la vente de 35 % de la SNET à Endesa. |
| Avril 2004 | Fin de la production en Lorraine, au puits La Houve. Production historique totale du bassin : 800 millions de tonnes. Production totale française : 4,6 milliards de tonnes. |

2003

Production : charbon 1 739 Mt, coke 1,005 Mt, électricité 8 451 GWh

Effectifs inscrits fin 2003 : Groupe 10 496 agents, dont 9 239 dans les 3 EPIC (HBL, HBCM, CdF Etablissement central)

INDUSTRIALISATION de 1967 à 2003

Emplois créés par SOFIREM et le FIBM : 114 000

Sommes investies: SOFIREM 980 M€de 1967 à 2003 , FIBM 429 M€de 1984 à 2003

REHABILITATION DES SITES

Travaux réalisés : 690 M€

Travaux programmés jusqu'en 2007 : 522 M€

ANNEXE 2 - L'IMPACT DES TRAVAUX MINIERS SUR L'EAU, LES SOLS ET LE GAZ DE MINE

L'eau

L'arrêt des travaux du fond, notamment des exhaures (pompage de l'eau dans la mine) a des conséquences en sous-sol et en surface. En effet « les eaux de mine » remontent naturellement dans les galeries, à une vitesse dépendant de la géologie du site. Charbonnages confie donc à des organismes tiers indépendants (ANTEA, BURGEAP, INERIS...) la mission de mener des études sur l'évolution des niveaux des eaux souterraines et de surface, et leurs qualités respectives.

Ces études s'appuient sur une modélisation des échanges d'eau entre la nappe phréatique, les eaux de la mine, les cours d'eau, les forages d'alimentation en eau potable et industrielle et l'eau de pluie. Elles permettent d'évaluer l'impact de l'arrêt de l'exploitation sur la circulation de l'eau au travers des terrains miniers, de déterminer les conséquences d'un arrêt des pompages et les résurgences possibles et de prévoir la qualité de ces eaux au moment de leur résurgence ainsi que leur évolution dans le temps.

Ces études sont ainsi indispensables pour préconiser les mesures de contrôle et de surveillance de ces résurgences, voire les endroits où le maintien de pompage peut s'avérer nécessaire.

Les sites pollués

La gestion des sites, dont le sol a été pollué directement ou indirectement par des activités industrielles, est encadrée par la loi du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Tout site susceptible d'être pollué doit faire l'objet d'un *diagnostic initial* (analyse historique complétée par des prélèvements et analyses sur le site et dans son environnement) et d'une *Evaluation Simplifiée des Risques* pour l'homme et la ressource en eau. Selon les résultats, il peut être soumis à des investigations complémentaires et à une *Evaluation Détaillée des Risques* qui permet d'étudier, si besoin est, la faisabilité d'un traitement. A l'issue de cette phase, le site traité peut être banalisé ou soumis à des mesures de surveillance ou encore faire l'objet d'une restriction d'usage (servitude) compte tenu de la pollution résiduelle. La servitude d'utilité publique (SUP) présente les meilleures garanties pour la transparence (enquête publique) et la conservation de la mémoire (retranscription dans les documents d'urbanisme).

Charbonnages de France dispose d'une expertise reconnue en matière de traitement des pollutions.

Fin décembre 2003, sur les 56 sites ayant fait l'objet d'une étude simplifiée des risques et/ou d'une étude détaillée des risques (51 dans le Nord-Pas-de-Calais, 1 en Lorraine et 4 dans le Centre-Midi) :

- 6 sites ont été classés « à banaliser »,
- 17 sites ont été classés « à surveiller »,
- 18 sites ont vu leur pollution traitée,
- 9 sites sont en cours de traitement,
- 6 sites ont fait l'objet de servitudes d'utilité publique.

Charbonnages de France participe aussi, dans le cadre du Groupe de Travail National sur les Sites et Sols Pollués piloté par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, à l'élaboration des procédures d'étude des sites et a été l'un des précurseurs dans la réalisation des études simplifiées et détaillées des risques et dans la mise en place de servitudes d'utilité publique.

Il s'implique en outre dans les travaux de recherche, en particulier l'étude de la bio-dépollution, avec le CNRSSP (Centre National de Recherche sur les Sites et Sols Pollués) de Douai, l'INERIS, Institut national de l'environnement et des risques industriels, et de grands laboratoires français et étrangers.

Le gaz de mine

Pendant l'exploitation, le grisou (CH₄) naturellement contenu dans les terrains houillers (2 à 10 m³ par tonne de charbon) s'échappe par les fractures des roches. Pour diminuer les risques liés à la présence de gaz dans les galeries, celui-ci est partiellement récupéré par des tuyauteries, depuis les différents travaux miniers, et conduit en surface où il est valorisé en chaufferie ou en centrale thermique.

Après l'exploitation, le gaz de mine continue de migrer du charbon vers son environnement. Il faut donc continuer de le capter et de le valoriser. Après l'arrêt des pompages, la remontée de l'eau dans la mine empêche le grisou de s'échapper du charbon. Mais l'eau pousse le gaz résiduel vers le haut, ce qui crée des concentrations de grisou dans les points hauts. Ces accumulations de grisou, qui traversent la couche rocheuse imperméable ainsi que la nappe phréatique, pourraient s'échapper en surface. Un système de captage par exutoire en tête des puits est mis en place et on réalise des forages de décompression depuis la surface jusqu'au point haut, pour la maîtriser, en toute sécurité, les sorties du grisou dans l'atmosphère.

Ces dispositifs sont limités dans le temps, car une fois l'eau remontée dans les travaux miniers il n'y a plus de dégazage dans la mine.

Les affaissements

Les méthodes d'exploitation des veines de charbon ne laissent derrière elles aucun vide. L'affaissement volontaire et organisé des couches et des terrains voisins, par effondrement immédiat des roches derrière le front d'extraction du charbon dans la veine, a des répercussions limitées en surface, dépendant de la profondeur des exploitations.

Moins de deux ans après la fin de l'exploitation, aucun affaissement résiduel ne peut plus se produire.

L'impact sur les terrains de surface peut cependant aller, localement, jusqu'à une mise en pente de bâtiments. Les dommages occasionnés au bâti et aux réseaux de surface sont pris en compte par les Services des Dégâts Miniers de Charbonnages de France. Le budget consacré au renforcement des habitations et aux indemnisations a été de 9,3 M€ sur les trois dernières années.

Charbonnages de France s'efforce de résoudre ces problèmes d'indemnisation avec l'équité et la rigueur qui doivent accompagner l'utilisation de financements publics.

50 années d'extraction

Charbonnages de France en chiffres

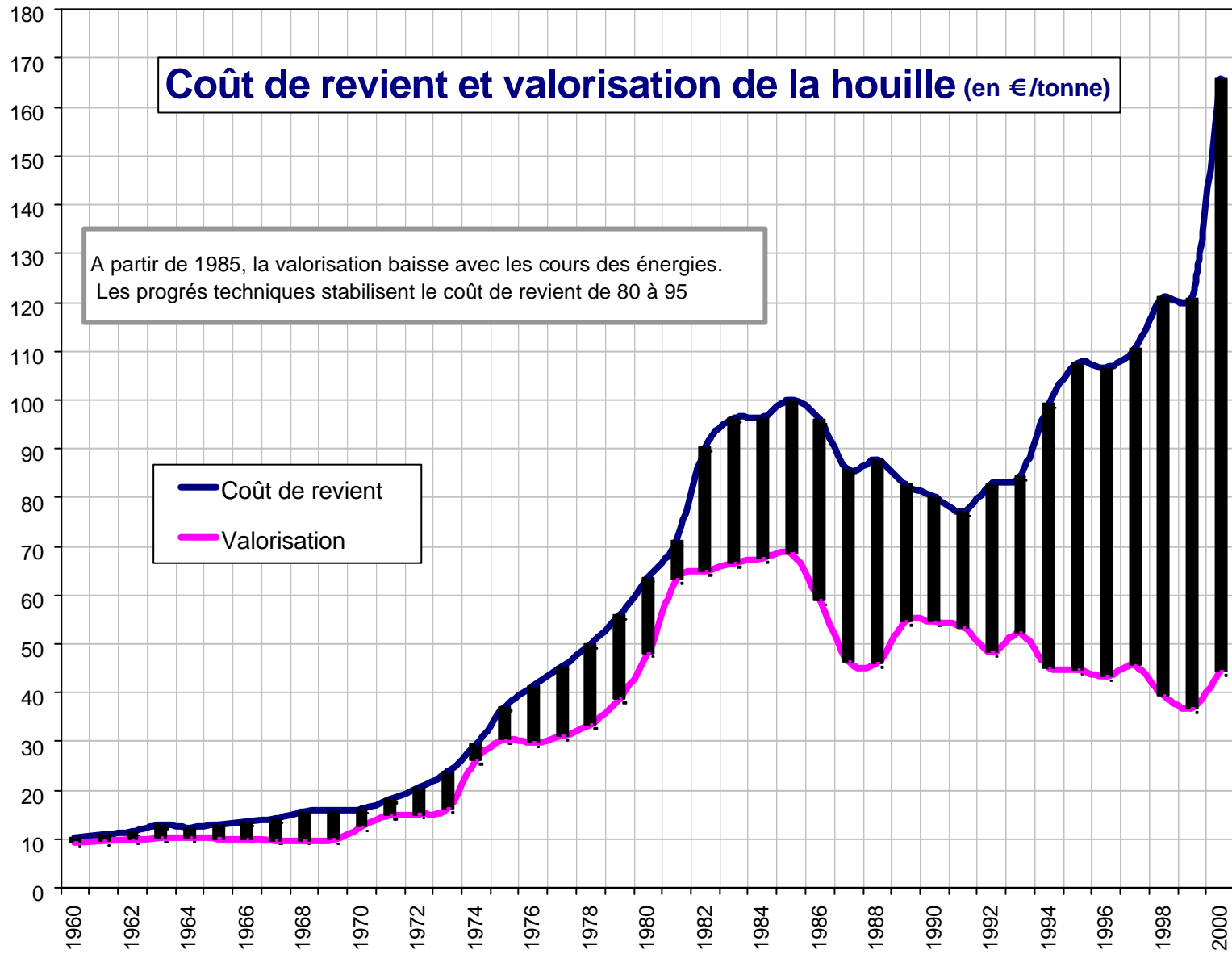
| Charbonnages de France | | | | | | |
|---|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| | 1950 | 1960 | 1970 | 1980 | 1990 | 2000 |
| Production (en Mt) | 51,22 | 57,03 | 38,87 | 19,72 | 12,25 | 3,46 |
| Effectifs miniers | 287 031 | 216 793 | 119 238 | 60 931 | 22 494 | 7 837 |
| Rendement (en kg/hp) | 1 203 | 1 814 | 2 702 | 3 327 | 6 092 | 5 180 |
| Les années des records | | | | | | |
| 58,90 millions de tonnes en 1958 – 358 241 personnes en 1947 – 7 051 kg/hp en 1993 | | | | | | |
| Les Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais | | | | | | |
| Arrêt de la production en décembre 1990 | | | | | | |
| 2,4 milliards de tonnes extraites. Dernier puits : le siège du 10 d'Oignies | | | | | | |
| 852 puits, 326 terrils, 13 cokeries, 7 usines à boulets, 14 centrales électriques | | | | | | |
| | 1950 | 1960 | 1970 | 1980 | 1990 | 2000 |
| Production (en Mt) | 27,56 | 28,94 | 16,99 | 4,47 | 0,23 | - |
| Effectifs miniers | 169 773 | 130 856 | 67 496 | 26 060 | 3 307 | - |
| Rendement (en kg/hp) | 1 089 | 1 562 | 2 053 | 1 966 | 1 790 | - |
| Les années des records | | | | | | |
| 29,2 millions de tonnes en 1959 – 220 155 personnes en 1947 – 2 053 kg/hp en 1970 | | | | | | |
| Les Houillères du Bassin de Lorraine | | | | | | |
| Arrêt de la production en avril 2004 | | | | | | |
| 0,8 milliard de tonnes extraites. Dernier puits en activité : le siège de La Houve | | | | | | |
| 58 puits, 2 cokeries, 2 centrales électriques | | | | | | |
| | 1950 | 1960 | 1970 | 1980 | 1990 | 2000 |
| Production (en Mt) | 10,35 | 14,70 | 12,79 | 9,81 | 8,36 | 2,54 |
| Effectifs miniers | 38 698 | 43 323 | 26 097 | 23 922 | 14 715 | 6 383 |
| Rendement (en kg/hp) | 1 765 | 2 580 | 4 381 | 4 377 | 6 046 | 5 267 |
| Les années des records | | | | | | |
| 15,6 millions de tonnes en 1964 – 46 748 personnes en 1957 – 6 833 kg/hp en 1996 | | | | | | |
| Les Houillères du Centre et du Midi | | | | | | |
| Arrêt de la production en février 2003 | | | | | | |
| 1,4 milliard de tonnes extraites. Dernier puits : le siège de Meyreuil en Provence | | | | | | |
| 1 800 puits, 4000 galeries, 400 terrils, 2 cokeries, 3 usines à boulets, 12 centrales électriques | | | | | | |
| * Création des Houillères de Bassin du Centre et du Midi en 1969 | | | | | | |
| | 1950 | 1960 | 1970* | 1980 | 1990 | 2000 |
| Production (en Mt) | 13,31 | 13,38 | 9,10 | 5,44 | 3,66 | 0,15 |
| Effectifs miniers | 78 560 | 50 667 | 25 645 | 10 949 | 4 472 | 1 454 |
| Rendement (en kg/hp) | 1 167 | 1 855 | 2 864 | 4 098 | 8 425 | 4 532 |
| Les années des records | | | | | | |
| 15,1 millions de tonnes en 1958 – 92 443 personnes en 1947 – 10 174 kg/hp en 1993 | | | | | | |

Des fermetures progressives et programmées

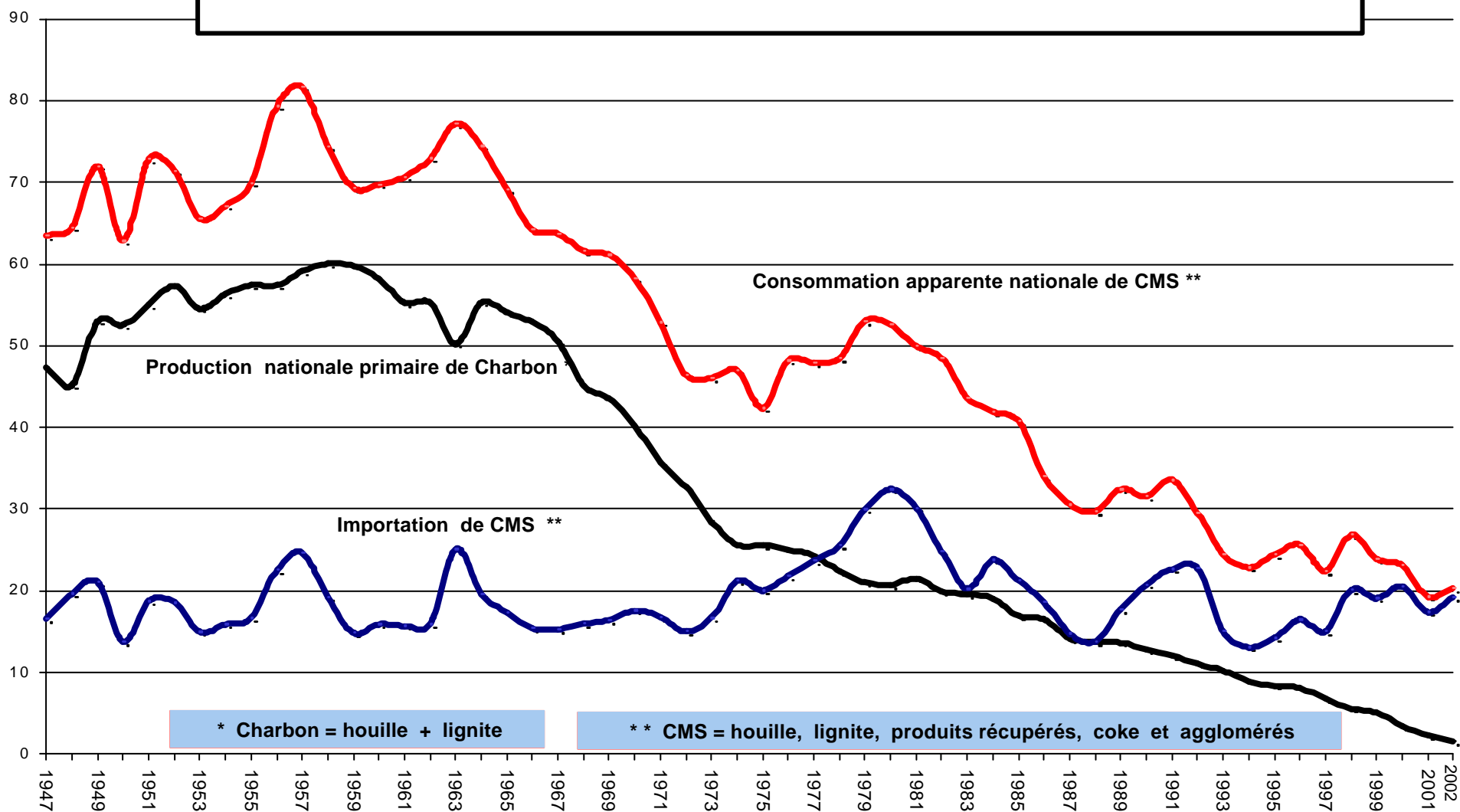
| | HBNPC | HBL | HBCM |
|------|--|------------------------------------|---|
| 1966 | | | Decazeville fond (Aveyron) |
| 1967 | | | Plichon (Blanzly) |
| 1968 | 9 d'Henin Lietard, 5 de Bully, St Mark | | |
| 1969 | 5 de Bruay | | Saint Louis (Blanzly) |
| 1970 | Sessevalle, 2 d'Hémin Liétard | | |
| 1971 | Delloye, 6 de Liévin | | Saint Amédée (Blanzly) |
| 1972 | La Grange, Vieux Condé, 13 de Noeux | Sainte Fontaine | Couriot (Loire) |
| 1973 | 10 de l'Escarpelle, 21 d'Hémin Liétard | | |
| 1974 | Auchel (Bruay) | Faulquemont | Saint Florent Panissière (Cévennes) Decize (Blanzly) |
| 1976 | Agache, 18 de Lens | | |
| 1977 | | | Saint Eloy la Bouble (Auvergne) |
| 1978 | Gayant | | Ricard (Cévennes) Brassac (Auvergne) |
| 1979 | 6 de Bruay | Folschviller | |
| 1980 | Sabatier | | |
| 1983 | | | Montrambert-Varenne (Loire) |
| 1984 | Barrois | | |
| 1985 | 19 de Lens | | Les Oules (Cévennes) |
| 1986 | | Sainte Fontaine (réouvert en 1976) | |
| 1987 | 3 de Courrières | | |
| 1988 | Ledoux | | Messeix (Auvergne) |
| 1989 | Arenberg | | |
| 1990 | <u>9 de l'Escarpelle, 10 d'Oignies</u> | | |
| 1992 | | | Darcy fond (Blanzly) |
| 1993 | | | Aumance fond (Auvergne), <u>Découverte (Loire)</u> , Découverte Hérault (Cévennes) |
| 1997 | | Forbach | <u>La Mure (Dauphiné)</u> , <u>Découverte de Carmaux (Tarn)</u> |
| 2000 | | Regrt. Vouters+Reumaux = Merlebach | <u>Découverte (Blanzly)</u> |
| 2001 | | Vouters Dressants | Découvertes : <u>La grand Combe (Cévennes)</u> , <u>Aumance (Auvergne)</u> , <u>Decazeville (Aveyron)</u> |
| 2003 | | Merlebach | <u>Gardanne (Provence)</u> |
| 2004 | | <u>La Houve</u> | |

Souligné : Arrêt définitif de la production sur une région minière

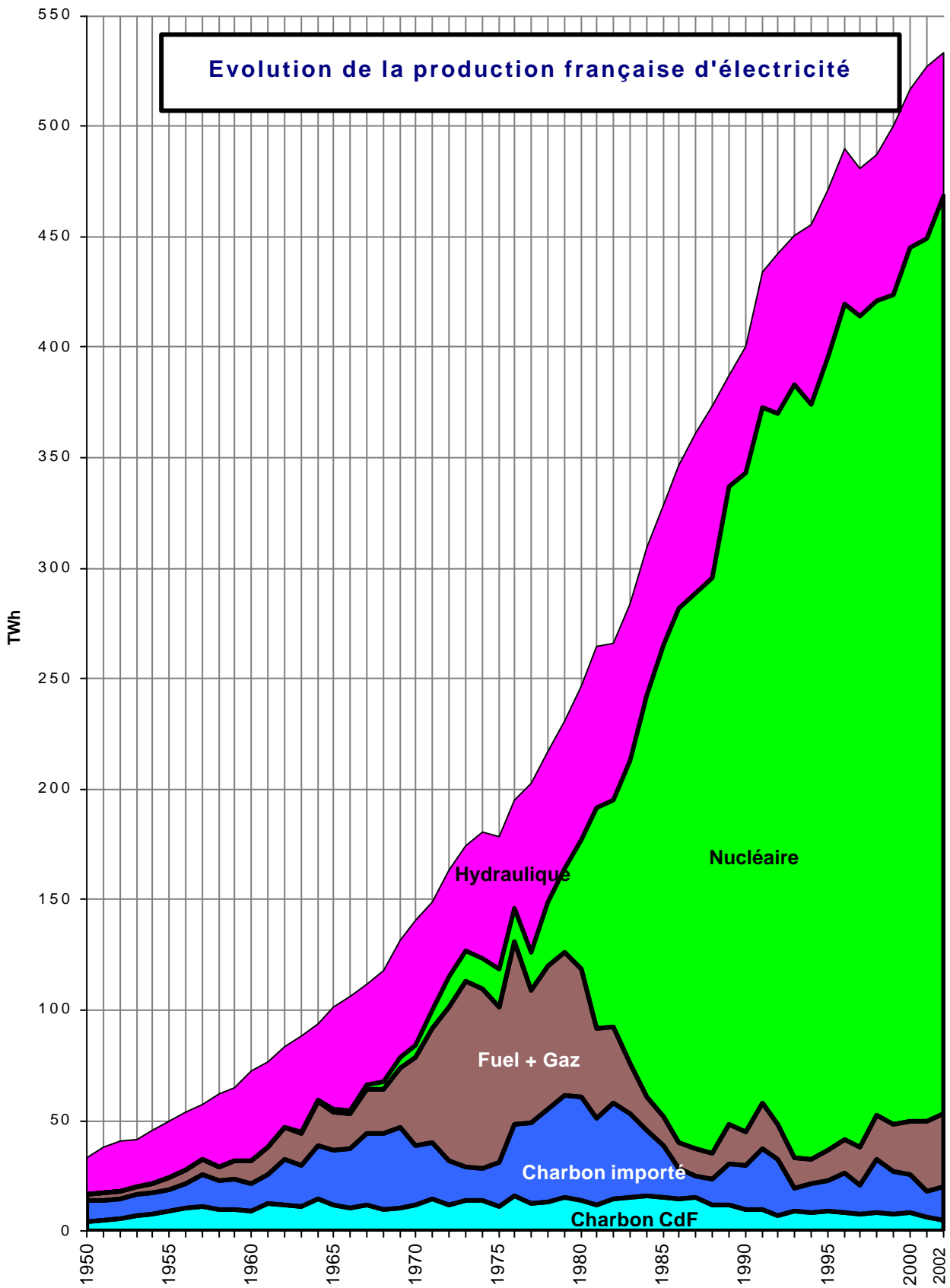
Coût de revient et valorisation de la houille (en €/tonne)



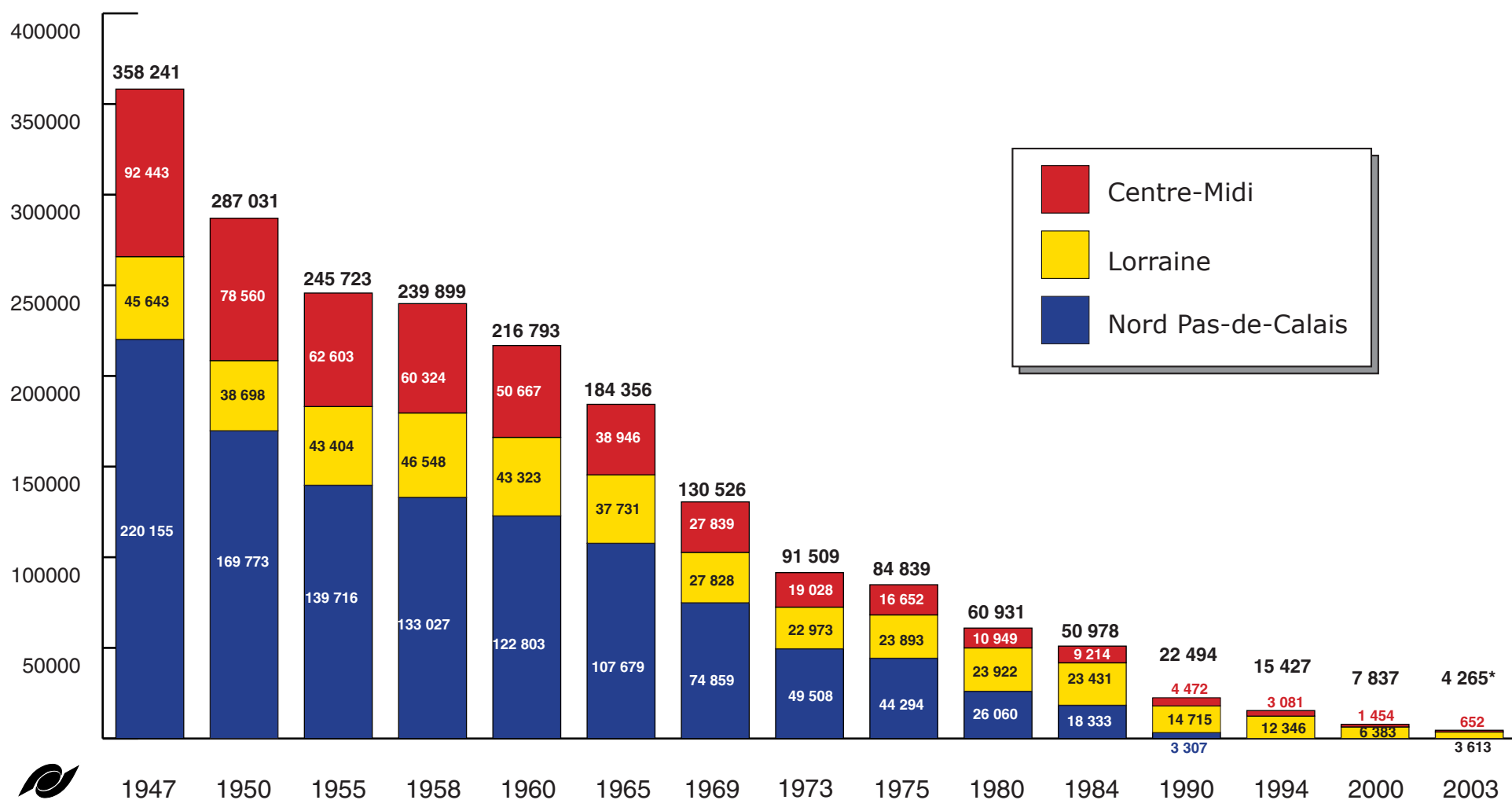
PRODUCTION ET CONSOMMATION DE CHARBON (en Mt)



Evolution de la production française d'électricité

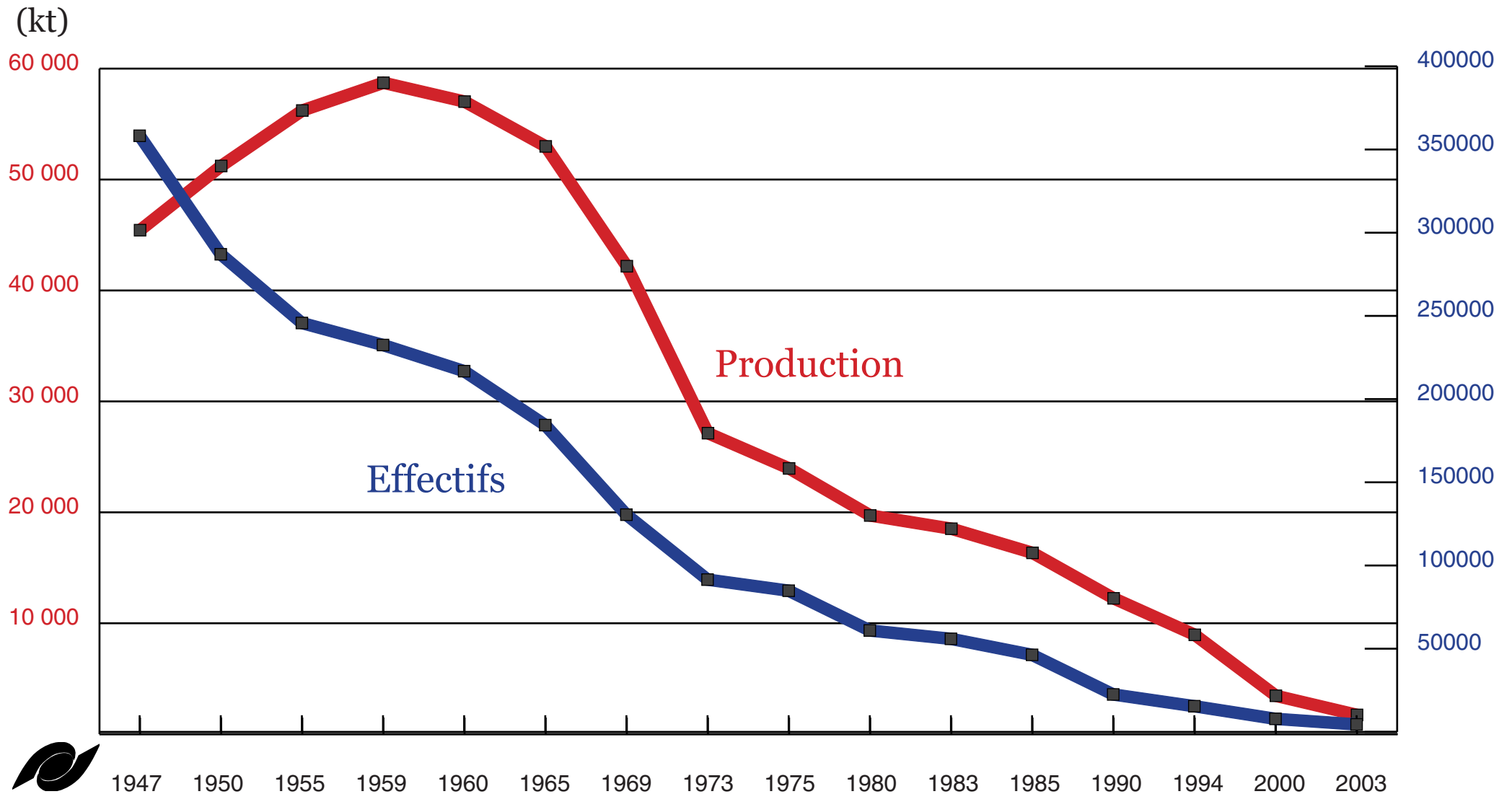


Effectifs des 3 bassins à fin de période



* non compris les 104 agents inscrits à l'EPIC CdF

Effectifs inscrits 3 bassins à fin de période.
Production nette Fond + Découvertes (kt).



Production nette Fond + Découvertes (kt)

